

# 2<sup>ÈME</sup> ÉDITION DES TROPHÉES

DE LA



5

## CATÉGORIES

- Création et reprise d'entreprise
- Développement durable
  - Apprentissage
  - Innovation
  - Patrimoine



**26**  
**mars**  
**2021**

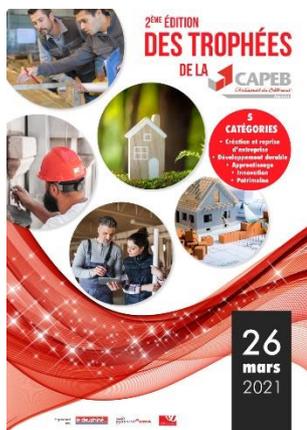
## REGLEMENT

En partenariat  
avec

**le dauphiné**

dauphiné **MEDIA**

**EDRA**



# LES TROPHÉES DE LA



## REGLEMENT DU CONCOURS - EDITION 2021

### Article 1 : La présentation du concours des Trophées de la CAPEB

Les Trophées de la CAPEB sont organisés par la CAPEB de l'Ardèche en partenariat avec le Dauphiné Libéré. Ce concours est destiné à promouvoir des entreprises remarquables de l'Artisanat dans cinq catégories :

- Trophée « Création/reprise » (1)
- Trophée « Innovation » (2)
- Trophée « Apprentissage » (3)
- Trophée « Patrimoine » (4)
- Trophée « Développement durable » (5)

### Article 2 : Les participants

#### 2.1 Eligibilité

Le concours est ouvert aux entreprises artisanales du Bâtiment inscrites au Répertoire des Métiers de l'Ardèche. L'entreprise candidate doit :

- Etre à jour de ses obligations sociales et fiscales
- Une entreprise ne peut postuler que dans une seule catégorie

#### 2.2 Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature seront à retourner à la CAPEB Ardèche.

Les dossiers de candidature sont à retourner pour **le 17 Février 2021** à la CAPEB Ardèche, par courrier ou par email aux adresses suivantes :

- CAPEB 07 – 1669 Avenue Sadi Carnot – BP 342 – 07503 GUILHERAND GRANGES CEDEX
- Contact :        Laurent BARRUYER – Tél. 04 75 86 01 10 – [l.barruyer@capeb-ardeche.fr](mailto:l.barruyer@capeb-ardeche.fr)  
                          Habiba JOANNES – Tél. 04 75 86 01 13 – [h.joannes@capeb-ardeche.fr](mailto:h.joannes@capeb-ardeche.fr)

### Article 3 : Le Jury, la sélection

Le jury procède à la désignation d'un lauréat dans chaque catégorie parmi les nominés,

Le jury est composé de trois collèges relevant :

- De la CAPEB Ardèche avec 2 représentants
- Du Dauphiné Libéré avec 1 représentant
- De 3 experts et représentants des partenaires

Chaque membre, en cas d'indisponibilité pourra se faire représenter.

Le jury procède à la désignation d'une seule entreprise lauréate par catégorie par voie de consensus

### Article 4 : La dotation et la remise de Trophées

Chaque lauréat par catégorie se verra remettre un Trophée lors de la soirée.

Les candidats retenus par la présélection se verront remettre un diplôme des Trophées de la CAPEB lors de la soirée.

Ils auront un article dans le Dauphiné Libéré pour la présentation de leur entreprise.

### Article 5 : Le calendrier et l'organisation pour 2021

- Décembre : lancement du concours
- Janvier/Février : dépôts des dossiers de candidatures (Date limite : 17 Février 2021)
- Du 18 au 23 Février 2021 : sélection des lauréats par le Jury
- Du 13 au 26 Mars 2021 : parution des articles dans les pages du Dauphiné Libéré
- Sous réserve** 26 Mars 2021 : remise des trophées lors de la soirée dédiée ou à une date ultérieure en fonction de la situation sanitaire

**1 - Création/reprise** : Ce trophée récompensera une entreprise créée ou reprise qui a au maximum 5 ans d'existence.

**2 – Innovation** : Ce trophée récompensera les entreprises ayant mis en œuvre une démarche innovante à la fois dans leur activité du bâtiment, le management ou la relation client, ou sur l'intégration du numérique.

**3 – Apprentissage** : Ce trophée récompensera une entreprise avec un maître d'apprentissage et/ou des apprentis qui se sont distingués par leur investissement, leur parcours, leur réussite dans la filière du bâtiment.

**4 – Patrimoine** : Ce trophée récompensera le savoir-faire et le talent en matière de restauration du bâti ancien dans le respect de l'environnement et l'intégration architecturale.

**5 - Développement durable** : Ce trophée récompensera une entreprise soucieuse d'intégrer dans son activité les valeurs du développement durable, la performance énergétique, les énergies renouvelables, les matériaux, la gestion des déchets, l'accessibilité, ...